

C'EST SIMPLE COMME 1, 2 OU 3!

Renouvelez vos ordonnances :



AVEC LE SITE WEB

- En créant et en utilisant votre dossier santé sur le site www.uniprix.com.



AVEC L'APPLICATION MOBILE

- En créant et en utilisant votre dossier santé sur l'application Uniprix de votre cellulaire ou de votre tablette.



AVEC MON PLAN
RENOUVELLEMENT

- En synchronisant et en automatisant le renouvellement de vos ordonnances grâce à Mon plan renouvellement*.



Des questions ? Renseignez-vous auprès de l'équipe du laboratoire !

* Dans les succursales participantes seulement.

Un message des pharmaciens-propriétaires
affiliés à 

Les pharmaciens sont les seuls
responsables de l'exercice de la pharmacie.